RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.G.M.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, Rue des Cannes
70300 LUXEUIL LES BAINS
828 415 323 RCS VESOUL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026,
Le 11 septembre,

La Société J.P.2, Société civile au capital de 156 972 euros, ayant son siège social 22, Rue Beaujon, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 416 340 RCS PARIS,
Représentée par Madame Johanne MARCHAL, en sa qualité de gérante,

Associée Unique de la société A.G.M.,

En présence de Monsieur Jean-Jacques, Philibert PARISOT, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques, Philibert PARISOT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société TREVALIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Dont le siège social est 5, rue des Cannes 70300 LUXEUIL LES BAINS
Identifiée au Registre du Commerce de VESOUL sous le n°100 553 056
Représentée par son Président, Monsieur Jacques PARISOT

Monsieur Jacques PARISOT, au nom de la société TREVALIS qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société J.P.2
Madame Johanne MARCHAL



Le Président démissionnaire
Monsieur Jean-Jacques, Philibert PARISOT



La Présidente nommée
Pour la société TREVALIS
Monsieur Jacques PARISOT

